

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 2 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 20H30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle du conseil, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Monsieur Jean GASIGLIA, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 28 juin 2019

Présents :

MMES ALLION, BESNARD, DE ANDRADE, EDMEDS, FRATOCCHI, GACOIN, GAUVIN, LHÉRITIER, PATRY, ROUSSEAU, WIART,
MM BRISSON, BRETON, BRUEL, BRUNEAU, BURNHAM, CHARITOUR, CHRETIEN, DELORY, GASIGLIA, GUYARD, ISSELE, MECHIN, NAVEREAU,

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame BOULEAU a donné procuration à Madame BESNARD
Madame COURVOISIER a donné procuration à Madame LHERITIER
Monsieur FLEURY a donné procuration à Madame ROUSSEAU
Madame STAINS a donné procuration à Madame GACOIN

Absents excusés : MMES ALLOUIN, BRIANT, COLLIN, VIVET
MM FOUCHAULT, PERDEREAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BRISSON a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du 23 mai 2019 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I. AFFAIRES GENERALES

1.1 Modalités d'octroi de gratification au personnel pour départ à la retraite

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les mandatures précédentes avaient accordé, nominativement des gratifications aux agents partant à la retraite. Pour perpétuer cette tradition et exprimer la reconnaissance de la commune lors du départ à la retraite des agents, une délibération de principe et non nominative, décidant de l'octroi d'une gratification exceptionnelle doit être prise.

Le Conseil Communal de CHOUZY-SUR-CISSE s'est exprimé favorablement sur ce principe, fixant à 500 euros le montant de cette gratification.

Cette décision s'applique aux départs à la retraite de l'année 2019 et des suivants, pour l'ensemble du personnel de Valloire-sur-Cisse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une gratification d'un montant de 500 € pour chaque départ d'agent en retraite depuis le 01/01/2019.

II. FINANCIERES

2.1. Demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la vidéoprotection

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune de Valloire-sur-Cisse dans sa délibération du 13 novembre 2018 a sollicité l'installation de la vidéoprotection sur le périmètre de Chouzy-sur-Cisse.

Le conseil communal de Chouzy-sur-Cisse réuni le 27 juin, a souhaité qu'il soit demandé une subvention dans le cadre du FIPD afin de réduire le cout de cet investissement.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la vidéoprotection auprès de l'ETAT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention du FIPD relative à l'installation de la vidéoprotection.

2.2. Reconduction de la convention de location de locaux au syndicat mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP)

Monsieur le Maire, rappelle que depuis l'année 2008, la commune de Seillac loue un local communal au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable.

Ce local situé au 1^{er} étage de la mairie, 10 rue Fernand Boulon, Seillac, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, a une superficie totale de 25 m², dont une pièce principale de 20 m² et un local archive de 5 m².

Il propose de reconduire la convention de mise à disposition de locaux au nom de la commune de Valloire-sur-Cisse au même tarif, soit 380 € par trimestre (charges comprises).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la convention de location de locaux au syndicat mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP) au tarif de 380.00 € par trimestre.

2.3. Virements de crédit

Monsieur le Maire présente le virement de crédits à effectuer.

2188 (Autres immobilisations corporelles) :	+ 3 000 €
2315 (Installations, matériels et outillages industriels) :	- 3 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les virements de crédits précédents.

La date du prochain conseil municipal sera le mardi 10 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.